



abus agent immobilier suite annonce de vente appartement

Par **luma**, le **08/03/2011** à **18:29**

Bonjour,

j'ai mis en vente mon appartement par le biais d'un site internet et j'ai été contacté plusieurs fois par des agences immobilières pour travailler avec eux : chose que j'ai refusée.

Toutefois, une personne m'a appelé pour visiter l'appartement et une fois sur les lieux, il c'est avéré que c'était un agent immobilier.

Il a visiter l'appartement, pris des mesures et des photos et a voulu me retrouver sur mon lieu de travail pour continuer de discuter de l'appartement.

Bref, sur mon lieu de travail, je n'avais pas forcément la tête à ça et je pense qu'il en a profiter pour me faire signer un contrat de vente avec son agence et de plus avec exclusivité.

Je voulais m'en débarrasser car j'avais d'autre chose à faire et surtout je devais travailler....

Biensûr, au jour où je vous écris, le délai de 7 jours est passé.

Comment faire pour me rétracter, surtout existe-t'il un recours pour annuler ce contrat?

Merci pour vos réponses futures

Par **Domil**, le **08/03/2011** à **18:36**

Donc vous avez signé un mandat d'exclusivité. Il est difficile de croire que vous ne vous en êtes pas aperçu quand même (pourquoi un candidat acheteur vous ferait signer quelque chose ?)

Vous n'êtes pas une personne en situation de faiblesse, je ne vois pas quel recours vous auriez.

Relisez ce que vous avez signé pour voir comment résilier ce mandat